

Université du Québec à Montréal  
Département de science politique  
Session Hiver 2020

**POL 5445-20**  
**Les relations internationales à travers le cinéma**  
**Mardi 14h00 à 17h00**

**Professeur :** Dan O'Meara  
**Heures de bureau :** mardi 10 h 30 à 12 h 00  
*ou sur rendez-vous*  
**Tél. :** 987-3000 poste 7991  
**Bureau :** A-3660

---

**Descriptif du cours**

Cours qui explore la façon dont le cinéma représente les grands enjeux de la vie internationale contemporaine tels que : la guerre, l'impérialisme, la souveraineté, le racisme, la sécurité, le nationalisme, les identités nationales, et la révolution.

---

**Objectif du cours**

**Le thème du cours pour la session d'hiver 2020 : L'État de sécurité nationale et la montée et le déclin de l'hégémonie américaine.** Le cours analysera les diverses façons dont le cinéma hollywoodien a représenté la place et le rôle de l'État de sécurité nationale (*the National Security State*) dans la montée et le déclin de l'hégémonie américaine, de 1945 à nos jours. À chaque séance il y aura visionnement d'un film qui illustre un aspect pertinent et typique de l'imaginaire d'une période donnée. Chaque film fera l'objet d'une analyse ainsi que d'un débat.

**VEUILLEZ NOTER :** Étant donné son objet, ce cours exige *une très bonne connaissance de l'anglais*. Tous les films choisis seront visionnés dans la version originale anglaise (avec sous-titres).

**Organisation pédagogique**

Chaque séance du cours sera divisée en deux parties : i) présentation et visionnement d'un film ; ii) séminaire consacré à la discussion du film.

---

## Matériel bibliographique

Le bon déroulement du cours nécessite un important effort de lecture. Le livre de référence pour ce cours est O'MEARA, Dan, Alex Macleod, Frédérick Gagnon et David Grondin, *Movies, Myth and the National Security State*, Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2016. Cependant, vous aurez l'option d'acheter un recueil de textes en français intitulé POL5445-Hiver 2020, *Relations internationales à travers le cinéma* (disponible à la Coop-UQAM).

Chaque semaine vous aurez une fiche à préparer : soit sur un chapitre du livre, soit sur un texte dans le recueil. **La lecture des textes indiquées pour chaque séance est obligatoire.**

## Avertissement

Le professeur appliquera rigoureusement la politique de l'UQAM en ce qui concerne les **infractions de nature académique**.

Tout acte de tricherie tel que plagiat, fraude, copiage, falsification de document ou création d'un faux document constitue une infraction. Cet acte constitue non seulement une injustice envers les étudiants qui agissent honnêtement, mais il dévalorise également la qualité de la formation, le processus d'apprentissage et la valeur du diplôme de l'étudiant fautif. Les infractions peuvent prendre différentes formes dont :

- l'usurpation d'identité
- le plagiat
- l'autoplégat (remettre le même travail dans deux cours différents)
- la possession illégale de questions ou de réponses d'examen
- l'utilisation de matériel non autorisé pendant un examen
- l'utilisation de la copie d'examen provenant d'une autre personne
- l'obtention de toute aide non autorisée
- l'obtention d'une évaluation non méritée par corruption, chantage ou intimidation
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document
- la falsification de données de recherche dans un travail

**Pour tout autre question à ce sujet, consultez** la politique de l'UQAM :

[[http://r18.uqam.ca/page/mise\\_contexte.php](http://r18.uqam.ca/page/mise_contexte.php)]

**Pour la définition du plagiat, consultez le site de la bibliothèque :**

[[www.bibliotheques.uqam](http://www.bibliotheques.uqam)]

---

## Évaluation

Fiches (les 5 meilleures des 8 fiches obligatoires)	$5 \times 5 \% = 25 \%$
Examen de mi-session	<b>15 %</b>
Animation de la discussion	<b>15 %</b>
Participation	<b>20 %</b>
Travail de session	<b>25 %</b>

### 1. Les fiches obligatoires (25 %)

Un minimum de **huit (8) fiches** sont à remettre entre la 3<sup>e</sup> séance et la 14<sup>e</sup> séance du cours, aux dates annoncées dans le Calendrier. Chaque fiche est une synthèse de la lecture obligatoire annoncée pour le cours de cette semaine-là — par exemple, la fiche remise le 21 janvier porte sur la lecture obligatoire inscrite dans le calendrier pour le 21 janvier, et ainsi par la suite. Les cinq (5) meilleures fiches compteront pour 30 % de la note finale, soit 5 % par fiche.

- a. Présentation des fiches : la fiche ne doit pas dépasser **400 mots** ; elle est dactylographiée à **double interligne**, en **12 points** et sera remise sur support **papier**.
- b. Échéancier : les fiches doivent être **remises au tout début du cours**, selon le calendrier ci-après. Les fiches envoyées par courriel ou déposées dans le casier du professeur NE seront **PAS** acceptées.
- c. Contenu des fiches : les fiches doivent être **rédigées en vos propres mots** — donc **pas de citations** de l'auteur ; chaque fiche doit contenir les éléments ci-dessous, présentés dans l'ordre suivant :
  - i. **Référence** bibliographique du texte analysé : elle devra être complète et exacte;
  - ii. **But de l'auteur** : amorcez par un verbe à l'infinitif (démontrer, examiner, présenter, contester, tracer, etc.), puis présentez l'objectif (ou les objectifs) de l'auteur (en quelques lignes);
  - iii. **Thèse** : il s'agit d'un énoncé susceptible d'être vrai ou faux, présentant le point de vue défendu par l'auteur dans le texte (2 ou 3 lignes);
  - iv. **Argumentation** : énumérez les arguments principaux soulevés par l'auteur pour démontrer sa thèse.

### 2. Examen de mi-session (15 %)

Cet examen, à livre fermée, aura lieu en classe lors de la **séance du 3 mars**. Il portera sur un film dont le visionnement sera fait juste avant l'examen.

### 3. Animation de la discussion autour du film (15 %)

La classe sera divisée en plusieurs groupes, dont chacun, à tour de rôle, animera un débat après la projection d'un film. Évidemment, le groupe qui a la responsabilité de faire l'animation du séminaire aura visionné le film d'avance et en aura fait l'analyse. Au début de chaque séminaire, les responsables de l'animation remettront à tous les étudiants de la classe une liste **imprimée d'au moins cinq (5) questions** portant sur les enjeux abordés dans le film, et leur lien avec le *National Security State*. **Ces questions devront être formulées d'après la grille d'analyse présentée dans le texte à lire pour la séance du 14 janvier.** La note pour l'animation sera établie d'après la qualité et la pertinence des questions proposées ainsi que d'après la capacité d'animer une discussion pertinente.

### 4. Participation (20 %)

Tout le long de la session, le professeur évaluera la qualité et la pertinence des interventions de chacune aux discussions hebdomadaires pour attribuer la note pour cette partie de l'évaluation.

### 5. Travail de session (25 %)

L'étudiant-e choisira un groupe de trois films sur la liste de 14 groupes de films qui sera distribuée avant la semaine de lecture. Le travail de session d'environ 10 à 15 pages consiste à mettre en application la grille d'analyse présentée dans le texte à lire pour la séance du 15 janvier. Il s'agira donc d'effectuer une analyse comparative de la perspective politico-idéologique véhiculée par les trois films. **Ce travail est à remettre lors de la dernière séance du cours, soit le 14 avril 2020.**

- ✓ Faute d'avoir remis un minimum **de huit (8) fiches** dans les délais prescrits, **le travail de session ne sera pas corrigé.**
- ✓ Les fiches remises en retard ne seront **ni corrigées ni considérées comme ayant été remises.**
- ✓ Les étudiantes et les étudiants sont tenus d'**assister à toutes les séances** du cours et à tous les séminaires. Toute absence devra être justifiée. **Deux absences insuffisamment justifiées entraînent automatiquement la note zéro (0) pour la participation.**
- ✓ **Aucun travail de session remis en retard ne sera corrigé.**
- ✓ **Pour l'examen mi-session vous ne pourrez consulter ni livres, ni notes, ni ordinateurs, ni aucun autre appareil.**

## Calendrier

- 7 janv.** a) **Présentation du plan de cours**, discussion et adoption de la formule pédagogique et du mode d'évaluation.  
b) **La militarisation de l'État américain**



### Activité

Visionnement du film *Rio Grande* (John Ford, É.-U., 1950, 126 minutes).

- 14 janv. Exposé magistral — L'hégémonie américaine et le *National Security State* : le rôle du cinéma**

### Lectures obligatoires

- O'MEARA, Dan, 2016a, « The National Security State and Hollywood Movies », dans Dan O'Meara, Alex Macleod, Frédérick Gagnon et David Grondin, *Movies, Myth and the National Security State*, Boulder: Lynne Rienner Publishers, p. 9-39.

**OU**

- O'MEARA, Dan, 2011, « La politique de l'imaginaire et la construction de la sécurité nationale : Comment analyser les films d'Hollywood », 30 p. **À noter : ce texte vous sera fourni en format PDF.**

- 21 janv. Guerre froide, hégémonie et récit américain de la guerre**



Remise de la 1<sup>re</sup> fiche portant sur le texte d'O'Meara ou sur celui de Rogin.

### Lecture obligatoire

- O'MEARA, Dan, 2016b, « John Ford's Cavalry Trilogy and the Didactics of National Security », dans O'Meara et al., *op. cit.*, p. 41-64.

**OU**

- ROGIN, Michael, *Les démons de l'Amérique: essais d'histoire politique des États-Unis*, Paris : Éditions du Seuil, 1998, p. 25-67.



### Activité

Visionnement du film *Panic in the Streets* (Elia Kazan, É.-U., 1950, 96 minutes).

- 28 janv. L'hégémon et la menace interne**



Remise de la 2<sup>e</sup> fiche portant sur le texte de Macleod ou sur celui de Colombani.

### Lecture obligatoire

- MACLEOD, Alex, 2016a, « McCarthyisme, Film Noir, and the National Security State », dans O'Meara et al., *op. cit.*, p. 65-85.

**OU**

- COLOMBANI, Florence, 2004, *Elia Kazan : Une Amérique du chaos*, Paris : Philippe Rey, p. 11-36.



### Activité

Visionnement et discussion du film *High Noon* (Fred Zimmerman, É.-U., 1952, 85 minutes).

**4 fév. Le citoyen devant la menace**

Remise de la 3<sup>e</sup> fiche portant sur le texte de Macleod ou sur celui de Wieder.

**Lecture obligatoire**

- MACLEOD, Alex, 2016b, « Hitchcock: From the Red Scare to Détente », dans O'Meara et al., *op. cit.*, p. 87-106.

OU

- WIEDER, Thomas, 2006, « *Les sorcières de Hollywood : Chasse aux rouges et liste noire* », Paris : Éditions Philippe Rey, p. 57-88.

**Activité**

Visionnement et discussion du film *Rear Window* (Alfred Hitchcock, É.-U., 1954, 112 minutes).

**11 fév. L'affrontement nucléaire et les rapports civils-militaires**

Remise de la 4<sup>e</sup> fiche portant sur le texte de Keegan.

**Lecture obligatoire**

- KEEGAN, John, « L'âge post-héroïque : le commandement dans le monde nucléaire », dans John Keegan *L'Art du commandement* », Paris : Librairie Académique Perrin, 1991, p. 359-406.

**Activité**

Visionnement et discussion du film *Seven Days in May* (John Frankenheimer, É.-U., 1964, 112 minutes).

**18 fév. Le consensus de la guerre froide remis en cause**

Remise de la 5<sup>e</sup> fiche portant sur le texte d'O'Meara ou sur celui de Thoret.

**Lecture obligatoire**

- O'MEARA, Dan, 2016c, « The Hollywood Revolution », dans O'Meara et al., *op. cit.*, p. 107-131.

OU

- THORET, Jean-Baptiste, 2006, « Le nouvel Hollywood : histoire d'une révolution », dans J.-B. Thoret, *Le cinéma américain des années 70*, Paris : Cahiers du cinéma, p. 11-47.

**Activité**

Visionnement du film *Midnight Cowboy* (John Schlesinger, 1969, 113 mins.)

**25 fév. Semaine de lecture****3 mars Examen en classe****Activité**

Visionnement du film qui fera l'objet de l'examen.

**10 mars Qui est l'ennemi ?**



Remise de la 6<sup>e</sup> fiche portant sur le texte d'O'Meara ou sur celui de Muraire.

### Lecture obligatoire

- OMEARA, Dan, 2016d, « The Hollywood Counterrevolution », dans O'Meara et al., *op. cit.* p. 133-153.

OU

- MURAIRE, André, 2015, « Le “vétérán” dans les années quatre-vingt », dans André Muraire, *Hollywood-Vietnam : La guerre du Vietnam dans le cinéma américain : mythes et réalités*, 2<sup>e</sup> édition, Paris : Michel Houdiard éditeur, p. 177-216.



### Activité

Visionnement et discussion du film *Joe* (John Avildsen, É.U. 1970, 107 mins.)

## 17 mars La « révolution reaganienne » et le « retour de l'Amérique »



Remise de la 7<sup>e</sup> fiche portant sur le texte d'OMeara et Gagnon ou sur celui de Gimello-Mesplomb

### Lecture obligatoire

- O'MEARA, Dan et Frédérick Gagnon, 2016, « Vietnam—The Sequel », dans O'Meara et al., *op. cit.*, p. 155-180.

OU

- GIMELLO-MESPLOMB, Frédéric (dir.), *Le cinéma des années Reagan : Un modèle hollywoodien ?* Paris : Nouveau Monde Éditions, p. 153-180.



### Activité

Visionnement et discussion du film *Top Gun* (Tony Scott, É.-U., 1986, 110 minutes).

## 24 mars La guerre du Golfe et le « syndrome de Viêt-Nam »



Remise de la 8<sup>e</sup> fiche portant sur le texte de Mueller.

### Lecture obligatoire

- MUELLER, John, « Le concept de puissance et la politique internationale depuis la fin de la guerre froide », *Études internationales*, XXVI, 4, 1995, p. 711-727. **Texte disponible en ligne via Virtuose.**



### Activité

Visionnement et discussion du film *Courage Under Fire* (Edward Zwick, É.-U., 1996, 117 minutes).

## 31 mars Le *National Security State* après la guerre froide



Remise de la 9<sup>e</sup> fiche portant sur le texte d'O'Meara et Grondin ou sur celui de Valantin.

### Lecture obligatoire

- O'MEARA, Dan et David Grondin, 2016, « National Security for the 'New World Order' », dans O'Meara et al., *op. cit.*, p. 181-202.

OU

- VALANTIN, Jean-Michel, 2010, *Hollywood, le Pentagone et Washington*, 2<sup>e</sup> édition, Paris : Éditions Autrement, collection Frontières, p. 63-91.

**Activité**

Visionnement et discussion du film *The Kingdom* (Peter Berg, É.-U., 2008, 109 minutes).

**7 avril Le National Security State et la guerre en Irak**


Remise de la 10<sup>e</sup> fiche portant Macleod et Gagnon ou sur celui de Ceyhan

**Lecture obligatoire**

- MACLEOD, Alex et Frédérick Gagnon, 2016 « Hollywood and the War in Iraq », dans Dan O'Meara et al, *op. cit.*, p. 203-223.

**OU**

- CEYHAN, Ayse, « Sécurité, frontières et surveillance aux États-Unis après le 11 septembre 2001 », *Cultures et conflits*, 53, 2004, p. 113-145. **Texte disponible en ligne :** <http://conflits.revues.org/index1001.html#text>

**Activité**

Visionnement et discussion du film *Fair Game* (Doug Liman, É.-U., 2010, 108 minutes).

**14 avril Le National Security State et le déclin des États-Unis**


**Remise du travail de session.**

**Activité**

Visionnement et discussion du film *Snowden* (Oliver Stone, É.-U., 2016, 134 minutes).

**LE CENTRE PAULO FREIRE**

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

**ENTENTE D'ÉVALUATION****6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation**

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

**6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation**

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

**6.9.3 Procédure**

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

### Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

### Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement  
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

[calacs@uqam.ca](mailto:calacs@uqam.ca)

[www.trelepourelles.org](http://www.trelepourelles.org)

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

## CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

**Pour les étudiant.e.s** de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au [politique.cdp.fspd@uqam.ca](mailto:politique.cdp.fspd@uqam.ca)

**Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM**



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**La liste non limitative des infractions est définie comme suit :**

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

**Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez consulter sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca) des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



## Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

### Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

### Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir [www.r18.uqam.ca](http://www.r18.uqam.ca)). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site [www.infosphere.uqam.ca](http://www.infosphere.uqam.ca) pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
  - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
  - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

### Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



# RÈGLEMENT

# 18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

**Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).**

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site [r18.uqam.ca](http://r18.uqam.ca). Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.